

MODULE 1 : Communication et terminologie pour l'obtention du permis d'exercer

THÈME 1 : Procédure de demande de permis d'exercer

RÉSULTATS DE L'APPRENTISSAGE :

D'ici la fin de la présente leçon, les participants seront en mesure de :

- ◆ trouver de l'information détaillée et spécifique dans un texte d'instructions (documents de demande de permis d'ingénieur en Ontario);
- ◆ utiliser la terminologie appropriée pour demander des éclaircissements au sujet de la procédure de demande de permis d'ingénieur en Ontario.

ATELIER DE TERMINOLOGIE EN GÉNIE

THÈME	HABILETÉS	DOMAINE DE COMPÉTENCE NCLC	COMPÉTENCES	PRÉ-TÂCHES	TÂCHES	POST-TÂCHE
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Procédure de demande de permis d'exercer 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Lecture ◆ Écoute/ expression orale 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ texte d'instructions ◆ échange d'information ◆ capacité de suivre et de donner des instructions ◆ interactions sociales 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ comprendre l'objet d'un texte d'instructions ◆ rechercher des détails dans un texte d'instructions ◆ demander des éclaircissements au sujet des procédures ◆ avoir des connaissances productives et réceptives de la terminologie de PEO et de la terminologie générale touchant la demande de permis d'exercer 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ lire les textes d'instructions de PEO ◆ rechercher de l'information particulière et répondre aux questions de type vrai / faux ◆ repérer les formes d'éclaircissement dans un dialogue ◆ classer les formes d'éclaircissement selon leurs fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ demander des éclaircissements au sujet de la procédure de demande de permis auprès de PEO, dans un exercice de simulation 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ examiner les options d'apprentissage linguistique pour les ingénieurs

◆ Module 1 : Communication et terminologie pour l'obtention du permis d'exercer
 Thème 1 : Procédure de demande de permis d'exercer

Guide de l'animateur pour le module 1

Thème 1 : Procédure de demande de permis d'exercer

PRÉPARATION DE L'ANIMATEUR

Contenu

Pour présenter efficacement cette leçon sur la procédure de demande de permis d'exercer, l'animateur devrait connaître l'organisme Professional Engineers Ontario (PEO), qui réglemente la profession d'ingénieur en Ontario et délivre les permis d'exercer. Les animateurs devraient notamment connaître les points suivants :

- ◆ procédure générale de demande auprès de PEO;
- ◆ terminologie et abréviations utilisées par PEO.

La liste terminologique à la fin de cette leçon contient les abréviations et termes couramment utilisés par PEO. Pour obtenir l'information la plus récente au sujet de PEO, veuillez consulter son site Web : <http://www.peo.on.ca>.

Dans cette leçon, la terminologie sera présentée et utilisée dans un contexte langagier fonctionnel : demander des éclaircissements. Les participants utiliseront la terminologie propre à PEO et au génie et la terminologie générale pour la demande de permis d'exercer, tout en obtenant des éclaircissements sur les procédures d'obtention de permis. Par conséquent, nous recommandons aux animateurs d'examiner les fonctions langagières présentées dans cette leçon.

Présentation

Faites autant de copies que nécessaire des documents suivants :

Document d'introduction 1 et 2 (agrafés ensemble)

- ◆ Document 1 Fiche d'information générale sur PEO [Traduction]
- ◆ Document 1A Vérification de la compréhension
- ◆ Document 2 Dialogue – Demande de clarification à PEO
- ◆ Document 3 Tableau langagier fonctionnel – Demande d'éclaircissements
- ◆ Document 3A Expressions courantes utilisées pour clarifier la compréhension
- ◆ Document 4A PEO – Étape 1 : Exigences de formation universitaire [Traduction]
- ◆

ATELIER DE TERMINOLOGIE EN GÉNIE

- ◆ Document 4B PEO – Étapes 2 et 3 : Examen de pratique professionnelle et exigences pour l'expérience professionnelle [Traduction]
- ◆ Document 5 Activité de reconnaissance du langage (document coupé en deux)

Liste terminologique (facultative)


Matériel requis : Tableau noir ou tableau blanc.

Introduction

- (15 minutes)** 1. Comme il s'agit de la première classe de l'atelier de terminologie, les participants peuvent avoir certaines idées et attentes erronées au sujet de l'apprentissage d'une nouvelle terminologie. Par exemple, certains participants peuvent penser qu'on passera une bonne partie de la classe à étudier des mots dans les dictionnaires. Si les participants doivent utiliser un dictionnaire, il est préférable qu'ils utilisent un dictionnaire technique spécialisé à jour, plutôt qu'un dictionnaire anglais ou français général. Certains termes et abréviations sont propres à PEO et peuvent être clarifiés dans la documentation de PEO ainsi que dans le présent document. Il est important que les participants aient une idée claire de la façon dont le cours sera présenté et du rôle que joue la terminologie dans un programme fondé sur les tâches. C'est pourquoi nous présentons dans les documents 1 et 2 un aperçu de l'atelier et une introduction à celui-ci. Avant de distribuer les documents, présentez-en un résumé aux participants. Demandez-leur ce que signifie, pour eux, connaître le sens d'un mot et présentez-leur notre définition, avec un exemple. De plus, assurez-vous que les participants comprennent que leur participation est cruciale au succès de l'atelier. Après tout, ce sont des experts. Distribuez les documents d'introduction (agrafés ensemble), présentez un aperçu de l'atelier et discutez s'il y a lieu des options du module 3. Donnez aux participants le temps de lire l'introduction. Vérifiez s'ils comprennent et répondez à toutes les questions.

Méthode

Introduction

- (10 minutes)** 1. Présentez le module en demandant aux participants quelques questions générales, (p. ex., quel est l'organisme chargé de délivrer des permis aux ingénieurs en Ontario? Quelle est la fonction de PEO? Pourquoi certaines professions doivent-elles être réglementées? Est-il nécessaire d'obtenir un permis pour travailler comme ingénieur? Qu'est-ce que le Programme d'ingénieur stagiaire (*EIT*)? Qu'est-ce qu'un permis provisoire? Quels sont les avantages de l'obtention du permis? Combien cela prend-il de temps pour obtenir le permis?)
- 

2. Demandez qui, parmi les participants, a présenté une demande de permis ou a obtenu de l'information au sujet de PEO, et invitez les participants à partager leur expérience avec le reste de la classe. Encouragez les participants à partager l'information qu'ils ont obtenue dans l'atelier Survol et orientation.

Pré-tâches

- (15 minutes)** 1. Distribuez le document 1 (Fiche d'information générale sur PEO) et demandez aux participants de la lire. Distribuez le document 1A (Vérification de la compréhension). Demandez aux participants de parcourir le texte et de répondre aux questions vrai/faux. Faites l'exercice avec la classe et clarifiez toute information ambiguë.

- (25 minutes)** 2. Expliquez que la trousse de demande de PEO contient beaucoup d'information. Par conséquent, une bonne façon de s'assurer que les participants comprennent le processus dès le début, afin d'éviter tout retard, consiste à poser des questions visant à clarifier l'information au sujet de la procédure de demande de permis.

Distribuez le document 2 (Dialogue) et lisez à voix haute avec la bonne intonation et la bonne prononciation. Demandez à deux volontaires de faire la même chose. Demandez aux participants de travailler en groupe de deux et de lire le dialogue ensemble. Indiquez aux participants que le dialogue comporte certaines expressions qui demandent des éclaircissements ou qui dénotent une mauvaise compréhension. Demandez aux participants de souligner ces expressions. Écrivez sur le tableau les catégories suivantes :


- ◆ demande d'éclaircissement
- ◆ reformulation de la phrase
- ◆ correction des malentendus
- ◆ confirmation

Demandez aux participants d'indiquer à quelle catégorie appartient chaque expression qu'ils ont soulignée. Examinez les réponses de vive voix.

- (20 minutes)** 3. Indiquez aux participants que l'utilisation de ce type d'expression est une stratégie efficace pour obtenir de

ATELIER DE TERMINOLOGIE EN GÉNIE

l'information. Expliquez qu'ils verront davantage de ce type d'expression. Distribuez les documents 3 et 3A, et demandez aux participants de remplir le tableau langagier fonctionnel, à l'aide des expressions appropriées. Demandez aux participants de comparer leurs réponses. Discutez avec la classe de l'utilisation des différentes expressions dans différents contextes.



- (25 minutes)** 4. Indiquez aux participants que la procédure de demande d'un permis de PEO comporte trois grandes étapes. Distribuez deux documents différents à deux groupes de participants. Remettez à un groupe le document 4A, et à l'autre le document 4B. Expliquez que le document 4A décrit l'étape 1 de la procédure de demande, et que le document 4B décrit les étapes 2 et 3. Demandez aux participants dans chaque groupe de lire leur document. Après quoi, distribuez la moitié du document 5 à chaque groupe (moitié correspondante), et demandez aux participants de jumeler les définitions aux termes dans le texte. Les participants devraient vérifier leur travail en groupes de deux.

Tâche

- (30 minutes)** 1. Jumelez les participants : un qui a lu l'étape 1 (document 4A) et l'autre les étapes 2 et 3 (document 4B). Les participants échangent de l'information au sujet des étapes requises dans la procédure de demande de permis. Encouragez-les à demander des éclaircissements en utilisant les expressions vues en classe. Demandez aux participants de rédiger un script afin de se préparer pour un exercice de simulation qui incorporera des expressions de clarification et les détails de la procédure de PEO pour la demande de permis qu'ils viennent juste d'apprendre (utilisez comme modèle le dialogue dans le document 2).
- (10 minutes)** 2. Choisissez deux ou trois groupes de deux participants pour présenter leur simulation à toute la classe. Les autres participants écoutent et demandent, au besoin, des éclaircissements au sujet de certaines expressions.

Document d'introduction 1

Aperçu de l'Atelier de terminologie en génie

Bienvenue à l'Atelier de terminologie en génie. Cet atelier est divisé en trois modules. Dans chacun, vous étudierez de deux à quatre sujets. Voici l'aperçu de l'atelier :

Module 1 **Communication et terminologie pour l'obtention du permis d'exercer**

- Thème 1 Procédure de demande de permis d'exercer
- Thème 2 Formulaire de demande de PEO
- Thème 3 Dossier d'expérience
- Thème 4 Exigences de formation universitaire et processus d'entrevue

Module 2 **Communication et terminologie pour la recherche d'emploi**

- Thème 1 Compréhension des offres d'emploi : habiletés et qualités personnelles
- Thème 2 Questions de l'entrevue d'emploi

Module 3 **Communication et terminologie au travail**

- Thème 1 Quelques pratiques actuelles de travail
- Thème 2 Correspondance au travail – Propositions
- Thème 3 Correspondance au travail – Courriels et ordinateurs
- Thème 4A Description des processus à l'aide d'organigrammes
- Thème 4B Conversion des mesures
- Thème 5 Santé et sécurité – SIMDUT
- Thème 6 Concepts en génie et questions de santé-sécurité

En raison des contraintes de temps, seulement quatre des six thèmes du module 3 pourront être couverts. Vous pourrez discuter avec votre animateur et décider quels thèmes intéressent le plus votre classe.

Document d'introduction 2 (Page 1 de 2)**Introduction à l'Atelier de terminologie en génie**

Les classes dans cet atelier ont été organisées afin de vous offrir de nombreuses occasions de réaliser des tâches linguistiques orales et écrites en utilisant la terminologie propre au génie. Vous constaterez que vous êtes déjà familiers avec certains termes, dans certains thèmes. Il faut toutefois garder à l'esprit que connaître un mot en français (ou en anglais) ne signifie rien d'autre que de pouvoir le reconnaître ou le traduire dans votre propre langue. Pour vraiment connaître un mot, vous devez pouvoir l'utiliser d'au moins six façons différentes. Vous devez pouvoir le prononcer, l'orthographier, savoir ce qu'il signifie dans un contexte donné, et en comprendre les sens indirects. De plus, vous devriez pouvoir l'utiliser dans des phrases grammaticalement correctes et savoir avec quels autres mots il est typiquement associé. La meilleure façon d'apprendre une terminologie et une langue consiste à apprendre avec d'autres personnes. Un grand nombre des activités en classe sont réalisées en groupes (de deux ou plusieurs personnes), afin que chacun et chacune ait de nombreuses occasions de parler et d'écrire.

En raison de la courte durée de l'atelier, il n'est pas possible de pratiquer et de savoir chaque mot des six façons différentes. Toutefois, les activités en classe vous donneront plusieurs possibilités d'utiliser la terminologie du génie et d'autres compétences linguistiques de diverses façons, qui élargiront et accroîtront votre compréhension et votre utilisation de cette terminologie en français (ou en anglais).

Dans chaque thème, la terminologie est présentée en contexte, ce qui signifie que les mots seront présentés comme ils le sont réellement dans le monde véritable. Par exemple, les propositions et les offres d'emploi touchant le génie contiennent les termes et les expressions qui sont couramment utilisées dans ce contexte. D'autres activités vous donneront la possibilité d'analyser la langue de différentes autres façons. Par exemple, regrouper les mots en catégories facilite leur mémorisation, et trouver des synonymes élargit votre connaissance du vocabulaire et votre choix de mots.

Chaque thème contient également une tâche. Il s'agit d'un acte concret de communication, similaire à ceux que vous aurez sûrement l'occasion de faire en dehors de la classe, dans le cadre de votre perfectionnement professionnel. Les tâches vous donnent donc la possibilité d'utiliser la terminologie comme vous le feriez dans le monde réel. Par exemple, vous vous familiarisez avec PEO et avec la terminologie utilisée pour remplir une demande de permis d'exercer la profession d'ingénieur. Vous comprendrez et utiliserez en outre la terminologie associée aux questions de santé et de sécurité au travail.

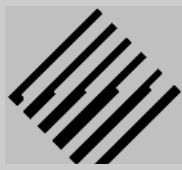
L'atelier porte sur la terminologie générique en génie. Toutefois, presque chaque thème comporte des activités spécialisées qui vous permettront d'explorer la terminologie spécifique associée à votre discipline en génie : industrie (procédés et méthodes), électrique/électronique, mécanique ou chimie.

En concevant cet atelier, nous avons tenté de nous rappeler que ce sont vous, les ingénieurs, qui êtes des experts dans vos domaines respectifs. N'oubliez pas que l'animateur est là pour vous aider à exprimer vos idées plus clairement, mais que le succès de l'atelier dépend du partage, par tous, de leur expertise en génie.

À la fin de certaines leçons ou de certains modules, vous serez invités à remplir un questionnaire. Vos commentaires nous aideront à améliorer l'atelier. Nous vous remercions à l'avance de prendre le temps de remplir ces questionnaires.

Nous vous souhaitons un bon atelier de terminologie!

Document 1



**Professional Engineers
Ontario**

Association of Professional
Engineers of Ontario
25, av. Sheppard ouest., suite 1000
Toronto (Ont) M2N 6S9
Tél. : (416) 224-1100 or 1-800-339-3716
Télec. : (416) 224-8168 ou
1-800-268-0496
Site Web : www.peo.on.ca

Cette page s'adresse aux candidats qui ne possèdent pas un baccalauréat en génie décerné par une université canadienne reconnue. – (Extrait du Licensing Guide and Application for Licence) [traduction]

Professional Engineers Ontario (PEO) établit les normes du génie en Ontario et en régit la pratique. Pour exercer le métier d'ingénieur en Ontario, vous devez obtenir au préalable un permis de PEO.

Exigences de demande de permis

Pour obtenir un permis d'exercer de PEO, vous devez :

- ◆ avoir au moins 18 ans;
- ◆ être citoyen canadien ou résident permanent;
- ◆ être de bonne vie et de bonnes mœurs;
- ◆ passer l'examen de pratique professionnelle (EPP);
- ◆ répondre aux exigences d'expérience pratique en génie : expérience professionnelle de quatre ans en génie, dont au moins une année dans une province ou un territoire canadien.

ÉTAPES DE DEMANDE DU PERMIS

Étape 1 :

Vos antécédents universitaires sont évalués afin de déterminer s'ils équivalent aux normes établies. PEO peut exiger que vous passiez des examens techniques afin de vous donner la possibilité de confirmer que votre formation universitaire est équivalente, ou encore pour combler toute lacune constatée.

Étape 2 :

Votre expérience précédente en génie est évaluée afin de déterminer si vous répondez aux exigences de PEO (quatre années d'expérience en génie, dont au moins une dans une province ou un territoire canadien).

Étape 3 :

Vous devez passer l'examen de pratique professionnelle (EPP) sur les sujets de l'éthique, de la pratique professionnelle, de la loi touchant le génie et de la responsabilité professionnelle.

COÛT

1.	Frais de demande (doit accompagner la demande)	187,25 \$
2.	Programmes d'examens.	
	Frais d'administration (une seule fois)	285 \$
	Chaque examen	\$115 \$
	Examen de pratique professionnelle	100 \$
3.	Frais finals d'inscription	187,25 \$
4.	Frais annuels de cotisation	203,30 \$

Aucun frais n'est remboursable.

Extrait du document « PEO Licensing Guide and Application for Licence », 2004 [traduction].

Document 1A

Veillez lire le document 1 et répondre par vrai ou faux à chaque énoncé, en encerclant V ou F. Soulignez les phrases ou les mots qui contiennent l'information nécessaire.

- V / F** 1. Cette information s'applique à tous les ingénieurs.
- V / F** 2. PEO est l'organisme qui délivre le permis d'ingénieur au Canada.
- V / F** 3. Pour obtenir un permis d'exercer, vous devez avoir une réputation d'honnêteté.
- V / F** 4. L'expérience pratique acquise à l'étranger répond aux exigences d'expérience en génie.
- V / F** 5. Vous devez avoir au moins quatre ans d'expérience pratique.
- V / F** 6. On peut vous demander d'écrire un examen pour démontrer que votre éducation est acceptable.
- V / F** 7. L'EPP sert à tester vos connaissances techniques.
- V / F** 8. Vous devez payer des frais de cotisation annuels à PEO.
- V / F** 9. Si vous ne passez pas les examens, vous êtes remboursé.
- V / F** 10. Vous devez payer des frais quand vous faites votre demande.

NOTES DE L'ANIMATEUR**Corrigé pour le document 1A**

Veillez lire le document 1 et répondre par vrai ou faux à chaque énoncé, en encerclant V ou F. Soulignez les phrases ou les mots qui contiennent l'information nécessaire.

- VRAI** 1. *Cette information s'applique à tous les ingénieurs.*
- FAUX** 2. *PEO est l'organisme qui délivre le permis d'ingénieur au Canada.*
- VRAI** 3. *Pour obtenir un permis d'exercer, vous devez avoir une réputation d'honnêteté.*
- FAUX** 4. *L'expérience pratique acquise à l'étranger répond aux exigences d'expérience pratique.*
- VRAI** 5. *Vous devez avoir au moins quatre ans d'expérience pratique.*
- VRAI** 6. *On peut vous demander d'écrire un examen pour démontrer que votre éducation est acceptable.*
- FAUX** 7. *L'EPP sert à tester vos connaissances techniques.*
- VRAI** 8. *Vous devez payer des frais de cotisation annuels à PEO.*
- FAUX** 9. *Si vous ne passez pas les examens, vous êtes remboursé.*
- VRAI** 10. *Vous devez payer des frais quand vous faites votre demande.*

Document 2***Demande d'éclaircissement auprès de PEO***

La conversation suivante a lieu entre un ingénieur qui téléphone pour demander de l'information au sujet de l'obtention du permis d'exercer, et un représentant de PEO.

- 1. Lisez avec un partenaire.*
- 2. Soulignez les phrases utilisées pour demander des éclaircissements et montrer comment cette information est comprise. Ces types de phrases peuvent être utilisées dans tout contexte pour obtenir des éclaircissements.*

PEO : Bonjour, que puis-je pour vous?

Ingénieur : Bonjour. J'aimerais savoir si je suis admissible pour obtenir un permis d'ingénieur au Canada.

PEO : Avez-vous un diplôme reconnu d'une université canadienne?

Ingénieur : Je pense que je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

PEO : Avez-vous étudié le génie au Canada?

Ingénieur : Non. Je suis Indien. Je suis diplômé de l'Indian Institute of Technology.

PEO : Nous avons conclu un accord de reconnaissance mutuelle entre l'Inde et le Conseil canadien des ingénieurs. Vos antécédents universitaires devront être examinés par rapport aux critères établis par l'Engineering Qualification Board.

Ingénieur : Je crains ne pas bien comprendre ce que vous voulez dire par-là.

PEO : Bien, pour être plus précis, le Conseil canadien des ingénieurs professionnels reconnaît les diplômes en génie de certaines universités dans certains pays, comme étant équivalents à un diplôme canadien en génie. Ces pays sont

ATELIER DE TERMINOLOGIE EN GÉNIE

l'Australie, l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis et Hong Kong.

Ingénieur : J'ai vécu six ans en Australie avant de venir au Canada. Là-bas, j'ai travaillé comme ingénieur chimiste.

PEO : Malheureusement, ce n'est pas la même chose. Le Conseil canadien des ingénieurs a pour mandat de déterminer l'équivalence des systèmes d'accréditation dans les autres pays. Si vous avez obtenu votre diplôme dans un établissement d'un pays autre que ceux que je viens de mentionner, vous devrez probablement passer une série d'examens.

Ingénieur : Êtes-vous en train de me dire que le diplôme en génie que j'ai obtenu en Inde doit être évalué? Et qu'en est-il de mon expérience en génie?

PEO : Je n'ai peut-être pas été clair. En gros, ce que je tente de vous dire, c'est que la première étape pour obtenir un permis d'exercer consiste à examiner vos antécédents universitaires.

Ingénieur : Je crois que vous ne m'avez pas compris. J'ai 15 ans d'expérience en génie!

PEO : Permettez moi de formuler cela autrement. Si vous avez plus de cinq ans d'expérience en génie, il se peut que vous deviez passer une entrevue avec le comité *Experience Requirements Committee* et que vous n'aurez pas à passer d'autres examens. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe une procédure de demande de permis d'exercer, et que nos comités examineront votre formation universitaire et votre expérience en génie.

Ingénieur : Oh! Je vois.

PEO : Voici une trousse de demande. Veuillez la remplir et nous la retourner. Le traitement de votre demande prendra plusieurs mois.

Ingénieur : Merci beaucoup.

PEO : Bienvenue.

NOTES DE L'ANIMATEUR

Corrigé pour le document 2**Demande d'éclaircissement auprès de PEO**

La conversation suivante a lieu entre un ingénieur qui téléphone pour demander de l'information au sujet de l'obtention du permis d'exercer, et un représentant de PEO. Lisez avec un partenaire. Soulignez les phrases utilisées pour demander des éclaircissements et montrer comment cette information est comprise. Ces types de phrases peuvent être utilisés dans tout contexte pour obtenir des éclaircissements.

PEO : *Bonjour, que puis-je pour vous?*

Ingénieur : *Bonjour. J'aimerais savoir si je suis admissible pour obtenir un permis d'ingénieur au Canada.*

PEO : *Avez-vous un diplôme reconnu d'une université canadienne?*

Ingénieur : *Je pense que je ne comprends pas ce que vous voulez dire.*

PEO : *Avez-vous étudié le génie au Canada?*

Ingénieur : *Non. Je suis Indien. Je suis diplômé de l'Indian Institute of Technology.*

PEO : *Nous avons conclu un accord de reconnaissance mutuelle entre l'Inde et le Conseil canadien des ingénieurs. Vos antécédents universitaires devront être examinés par rapport aux critères établis par l'Engineering Qualification Board.*

Ingénieur : *Je crains ne pas bien comprendre ce que vous voulez dire par-là.*

PEO : *Bien, pour être plus précis, le Conseil canadien des ingénieurs professionnels reconnaît les diplômes en génie de certaines universités dans certains pays, comme étant équivalents à un diplôme canadien en génie. Ces pays sont l'Australie, l'Irlande, le Royaume-Uni, les États-Unis et Hong Kong.*

Ingénieur : *J'ai vécu six ans en Australie avant de venir au Canada. Là-bas, j'ai travaillé comme ingénieur chimiste.*

travaillé comme ingénieur chimiste.

PEO : *Malheureusement, ce n'est pas la même chose. Le Conseil canadien des ingénieurs a pour mandat de déterminer l'équivalence des systèmes d'accréditation dans les autres pays. Si vous avez obtenu votre diplôme dans un établissement d'un pays autre que ceux que je viens de mentionner, vous devrez probablement passer une série d'examens.*

Ingénieur : *Êtes-vous en train de me dire que le diplôme en génie que j'ai obtenu en Inde doit être évalué? Et qu'en est-il de mon expérience en génie?*

PEO : *Je n'ai peut-être pas été clair. En gros, ce que je tente de vous dire, c'est que la première étape pour obtenir un permis d'exercer consiste à examiner vos antécédents universitaires.*

Ingénieur : *Je crois que vous ne m'avez pas compris. J'ai 15 ans d'expérience en génie!*

PEO : *Permettez moi de formuler cela autrement. Si vous avez plus de cinq ans d'expérience en génie, il se peut que vous deviez passer une entrevue avec le comité Experience Requirements Committee et que vous n'aurez pas à passer d'autres examens. Ce que je veux dire, c'est qu'il existe une procédure de demande de permis d'exercer, et que nos comités examineront votre formation universitaire et votre expérience en génie.*

Ingénieur : *Oh! Je vois.*

PEO : *Voici une trousse de demande. Veuillez la remplir et nous la retourner. Le traitement de votre demande prendra plusieurs mois.*

Ingénieur : *Merci beaucoup.*

PEO : *Bienvenue.*

Document 3

Placez les expressions du document 3A dans les catégories appropriées.

Confirmation	Correction des malentendus
Demande d'éclaircissement	Reformulation

Document 3A***Expressions couramment utilisées pour clarifier les malentendus***

- ◆ Je suis désolé, je ne suis peut-être pas clair. Permettez-moi de reformuler ma phrase.
- ◆ Je pense que vous ne m'avez pas compris.
- ◆ Quand vous dites... voulez-vous dire que...?
- ◆ Je suis désolé, je ne saisi pas très bien ce dont vous avez parlé...
- ◆ Est-ce que j'ai raison en disant que...?
- ◆ Peut-être que je devrais être plus clair en disant...
- ◆ Je suis désolé qu'il semble y avoir un léger malentendu.
- ◆ Peut-être que je ne suis pas clair. En gros, ce que je tente de dire, c'est...
- ◆ Êtes-vous en train de me dire que...?
- ◆ Je suis désolé. Je pense que je ne comprends pas ce que vous dites.
- ◆ Corrigez-moi si j'ai tort, mais...
- ◆ Je suis désolé, mais je saisis pas clairement ce que vous voulez dire.
- ◆ Permettez-moi de reformuler cela.
- ◆ Je suis désolé, mais je n'ai peut-être pas très bien compris votre dernier point. Pourriez-vous répéter de nouveau s'il-vous-plaît?
- ◆ Ce n'est pas tout à fait ce que je demande.
- ◆ Ai-je raison de dire que...?
- ◆ Pour être plus précis, ...

NOTES DE L'ANIMATEUR

Corrigé des documents 3 et 3A

<p style="text-align: center;">Confirmation</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Est-ce que j'ai raison en disant que...? ◆ Corrigez-moi si j'ai tort, mais... ◆ Ai-je raison de dire que...? ◆ Êtes-vous en train de me dire que...? ◆ En gros, ce que vous dites, c'est ... ◆ Quand vous dites... voulez-vous dire que...? 	<p style="text-align: center;">Correction des malentendus</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Je suis désolé qu'il semble y avoir un léger malentendu. ◆ Je pense que vous ne m'avez pas compris. ◆ Ce n'est pas tout à fait ce que je demande.
<p style="text-align: center;">Demande d'éclaircissements</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Je suis désolé, mais je saisis pas clairement ce que vous voulez dire. ◆ Je suis désolé, je ne saisi pas très bien ce dont vous avez parlé... ◆ Je suis désolé. Je pense que je ne comprends pas ce que vous dites. ◆ Je suis désolé, mais je n'ai peut-être pas très bien compris votre dernier point. Pourriez-vous répéter de nouveau s'il-vous-plaît? 	<p style="text-align: center;">Reformulation</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Peut-être que je ne suis pas clair. En gros, ce que je tente de dire, c'est... ◆ Je suis désolé, je ne suis peut-être pas clair. Permettez-moi de reformuler ma phrase. ◆ Peut-être que je devrais être plus clair en disant... ◆ Permettez-moi de reformuler cela. ◆ Pour être plus précis, ...

Document 4A – PEO – Étape 1 (page 1 de 2)

PROCESSUS D'ADMISSION ET DE DEMANDE DE PERMIS D'EXERCER DE PEO

Le processus d'admission/obtention du permis de PEO se déroule comme suit. Le candidat doit :

- ◆ répondre aux exigences de formation universitaire;
- ◆ réussir les examens de pratique professionnelle (EPP) de PEO;
- ◆ répondre aux exigences d'expérience en génie de PEO (48 mois au minimum).

Les candidats doivent répondre aux exigences de formation universitaire de PEO avant d'être admissible à l'examen EPP. Toutefois, l'expérience acceptable en génie peut commencer à être accumulée dès que le candidat a obtenu un diplôme de premier cycle en génie. Veuillez consulter la section « Exigences d'expérience professionnelle », à la page 6.

EXIGENCES DE FORMATION UNIVERSITAIRE

Les candidats dont les diplômes de premier cycle en génie ont été obtenus d'une université canadienne dont le programme est accrédité par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) sont réputés satisfaire aux exigences de formation universitaire de PEO, mais ils doivent s'assurer que leurs dossiers universitaires sont envoyés directement à PEO par l'établissement dont ils ont reçu le diplôme. Les relevés photocopiés et/ou les relevés « émis par l'étudiant » ne sont pas acceptables.

Candidats ne détenant pas un diplôme de premier cycle d'un programme accrédité par le BCAPI :

Les documents suivants doivent accompagner la demande de permis d'exercer :

- ◆ dossiers originaux, diplômés et/ou certificats. Les copies seront acceptées si elles sont signées et certifiées conformes par un ingénieur (possédant un numéro de permis PEO) ou un notaire public. Les candidats peuvent également amener directement au bureau du PEO leurs documents originaux et les copies, aux fins de vérification;
- ◆ en outre, si les diplômés et/ou certificats originaux ne sont pas en anglais, une traduction anglaise doit être préparée par un traducteur membre de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario ou par un ingénieur, qui doit certifier qu'il connaît bien les deux langues (langue de départ et anglais).

(Veuillez noter que les détenteurs d'un permis P. Eng. devraient utiliser leurs sceaux P. Eng. uniquement sur des documents d'ingénierie. Les relevés et les diplômes ne sont pas des documents d'ingénierie.)

Les candidats doivent également présenter une brève description des cours qu'ils ont suivis pendant toute leur formation en génie. Les traductions en anglais faites par les candidats sont acceptables uniquement pour les descriptions de cours. Les candidats peuvent envoyer leurs demandes sans inclure ces descriptions de cours.

Toutefois, l'absence des descriptions de cours pourrait retarder l'examen de la formation universitaire, ou pourrait amener PEO à exiger du candidat qu'il passe d'autres examens techniques additionnels.

Les descriptions de cours doivent consister en brefs paragraphes qui décrivent clairement la matière couverte pendant le cours.

PEO évaluera les titres universitaires des candidats qui ne détiennent pas de diplômes de premier cycle obtenus dans un programme accrédité par le BCAPI, afin de déterminer s'ils répondent aux exigences de formation universitaire de PEO pour l'obtention du permis d'exercer. Cette évaluation prend habituellement deux mois après la réception des relevés de notes et de tous les documents d'appui.

Après cet examen, PEO peut accepter les titres universitaires du candidat, ou exiger du candidat qu'il suive un programme d'examens techniques. Les examens techniques visent habituellement à :

- ◆ évaluer si la préparation universitaire du candidat est équivalente à celle qui est fournie par un programme du génie de premier cycle accrédité par le BCAPI;
- ◆ combler des lacunes identifiées dans la préparation universitaire du candidat, par rapport à un programme accrédité par le BCAPI .

Les candidats peuvent être tenus de suivre l'un ou l'autre des programmes suivants d'examen technique :

Programmes d'examen de contrôle. Les candidats dont la préparation universitaire semble être similaire à celle qui est fournie par un programme de génie accrédité par le BCAPI seront habituellement invités à suivre un programme d'examens de contrôle (CEP - *Confirmatory Examination Program*).

Un CEP consiste en trois examens professionnels (techniques) et à un examen de contrôle. Il vise à donner au candidat la possibilité de confirmer que ses études en génie sont équivalentes à un programme comparable accrédité par le BCAPI.

Document 4A – PEO – Étape 1 (Page 2 de 2)

EXIGENCES DE FORMATION UNIVERSITAIRE (SUITE)

Les candidats qui sont tenus de suivre un CEP, mais qui ont également au moins cinq années d'expérience globale en génie, seront également tenus de faire évaluer le niveau de leur connaissance pratique des notions fondamentales dans leur domaine, par l'*Experience Requirements Committee* (ERC) de PEO. Cette évaluation peut comporter une entrevue avec le candidat. À la suite de cette évaluation, le comité provisoire du comité ERC peut recommander que le candidat soit exempté du CEP.

Les candidats qui sont tenus de suivre un CEP ne peuvent pas suivre des cours à une université en remplacement des examens imposés.

Les candidats qui n'obtiennent pas les notes de passage du CEP ou qui ne le terminent pas dans les délais prévus par les règlements de PEO peuvent recevoir la mention « omission de se conformer ». Si un candidat reçoit cette mention, le PEO lui assignera un programme d'examens spécifiques (SEP - *Specific Examination Program*) afin de combler les lacunes universitaires du candidat. L'expérience en génie d'un candidat qui reçoit la mention « omission de se conformer » ne débute pas tant que les exigences de formation universitaire pour l'obtention du permis d'exercer ne sont pas respectées. Veuillez consulter la section « Exigences d'expérience professionnelle ».

Programme d'examens de base. Les candidats qui détiennent un diplôme en technologie du génie de trois ans, ou un diplôme spécialisé en science reconnu par PEO, mais qui ont moins de 10 années d'expérience en génie, se voient habituellement assigner un programme d'examens de base (*Basic Examination Program*). Ce programme comprend au moins quatre examens dans les catégories de base (c'est-à-dire Phase I). Les candidats doivent terminer leur programme d'examens de la Phase I avant de se voir assigner des examens additionnels spécifiques et des examens de contrôle, et le rapport d'ingénierie.

Programme d'examens spécifiques. Les candidats dont la formation universitaire est jugée, par PEO, intermédiaire entre celle d'un diplôme en technologie et celle d'un diplôme en génie se verront assigner un programme d'examens personnalisés. Dans ce programme, le candidat doit écrire un certain nombre d'examens.

Dans le cas des candidats qui sont tenus de suivre un programme d'examens spécifiques (SEP - *Specific Examination Program*), mais qui ont au moins 10 années d'expérience, leurs connaissances

pratiques dans les domaines spécialisés peuvent être évaluées par le comité ERC. Cette phase comporte habituellement une entrevue. Le comité d'entrevue du comité ERC peut recommander que le candidat soit exempté d'écrire une partie des examens qui lui sont assignés, ou tous, exception faite des examens faisant partie des catégories *Basic Studies* et *Complementary Studies*, dont le comité d'entrevue du comité ERC ne peut recommander l'exemption sans raison majeure.

Si les candidats désirent suivre des cours dans une université, au lieu du programme SEP qui leur est assigné, ils doivent recevoir l'approbation préalable de PEO.

PEO offre des examens techniques deux fois par année (au printemps et à l'hiver) dans plusieurs villes de la province. PEO enverra aux candidats qui doivent passer un examen de l'information au sujet des examens, leur expliquant quand ils peuvent commencer à les rédiger, le temps limite pour terminer le programme d'examens, ainsi que d'autres directives. PEO peut clore le dossier d'un candidat qui ne respecte pas les délais stricts prévus dans le règlement de PEO.

PEO examinera les demandes afin de déterminer s'il y a lieu d'« exempter » le candidat des examens écrits, si le candidat :

- ◆ a suivi avec succès des études supérieures dans une université canadienne, dans la même discipline de génie que le diplôme de premier cycle en génie qu'il a obtenu dans une université non canadienne;
- ◆ détient un diplôme en génie dans un programme acceptable pour PEO, octroyé dans un établissement dans un pays visé par une entente de reconnaissance mutuelle (ERM) établie avec le Conseil canadien des ingénieurs. Actuellement, ces pays sont les suivants : Australie, Hong Kong, Irlande, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud, Royaume-Uni et États-Unis (prenez note que dans le cas de Hong Kong, le diplôme doit avoir été obtenu en 1995 ou plus tard. Dans le cas de l'Afrique du Sud, le diplôme doit avoir été obtenu en novembre 1999 ou plus tard. Pour tous les autres pays, le diplôme doit avoir été obtenu en 1989 ou plus tard.

Si les relevés proviennent d'un établissement visé par l'ERM, le candidat doit demander au registraire de l'établissement d'envoyer directement au PEO les relevés certifiés. La demande du candidat ne peut pas être évaluée en l'absence des relevés appropriés.

Extrait de PEO Licensing Guide and Application for Licence, 2004. [Traduction]

Document 4B – Étapes 2 3 de PEO

RÉUSSITE DE L'EXAMEN DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE (EPP)

Tous les candidats qui demandent un permis d'exercer la profession d'ingénieur doivent passer l'EPP. Cet examen, sans documentation et d'une durée de trois heures, consiste à fournir des réponses écrites succincte à des questions portant sur divers aspects : l'éthique, la pratique professionnelle, la loi touchant le génie et la responsabilité professionnelle. L'EPP a lieu trois fois par année : au printemps, à l'été et à l'automne. Les candidats doivent tenter d'écrire l'EPP dans les deux ans suivant leur admissibilité à passer cet examen (habituellement cinq examens plus tard). PEO avisera en temps et lieu tous les candidats des dates d'examen.

PEO a établi des dates limites strictes qui doivent être respectées pour la réception des demandes de permis d'exercer, par un candidat à l'accréditation BCAPL qui veut passer l'EPP. Le tableau ci-dessous indique à gauche les périodes d'examen, et à droite les dates limites de réception de la demande BCAPL du candidat pour chaque période. Les candidats à l'accréditation BCAPL doivent décider quand ils veulent passer l'examen EPP, puis vérifier dans la colonne de droite la date limite à laquelle ils doivent s'assurer que PEO a reçu leur demande de permis. Deux mois avant l'examen EPP, une trousse EPP distincte sera envoyée aux candidats.

Dans le cas des candidats qui ne sont pas titulaires d'un diplôme de premier cycle décerné par un programme accrédité par le BCAPL, leur formation universitaire doit être examinée et ils doivent répondre aux exigences de formation universitaire de PEO, avant d'être admissibles à l'examen EPP.

PEO indiquera à tous les candidats le centre d'examen le plus près et la date d'examen, deux mois avant sa tenue. Si le candidat est incapable d'assister à un examen prévu, il doit écrire au PEO, qui tentera de prendre des dispositions pour tenir un examen spécial à un endroit et à une date convenant davantage au candidat. PEO fournira aux candidats les titres des ouvrages suggérés pour l'examen de pratique professionnelle.

Pour écrire l'EPP de PEO :

Avril
Août
Décembre

PEO doit recevoir la demande au plus tard le :

15 janvier
1^{er} mai
1^{er} septembre

EXIGENCES D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

ATELIER DE TERMINOLOGIE EN GÉNIE

PEO évalue l'expérience en génie de chaque candidat selon cinq critères basés sur la qualité :

- ◆ application de la théorie;
- ◆ expérience pratique;
- ◆ gestion en génie;
- ◆ capacités de communiquer;
- ◆ sensibilisation aux conséquences sociales du génie.

Les candidats qui demandent un permis d'ingénieur :

- ◆ sont tenus de démontrer qu'ils possèdent au moins 48 mois d'expérience vérifiable et acceptable en génie, après l'obtention de leur diplôme de premier cycle en génie, à moins qu'ils n'aient reçu la mention « Omission de se conformer » ou qu'ils soient tenus de suivre un programme spécial. Le cas échéant, l'acquisition de l'expérience en génie débute quand le programme d'examens de PEO est terminé;
- ◆ peuvent se voir créditer jusqu'à 12 mois d'expérience avant l'obtention du diplôme, comptant pour les 48 mois d'expérience. Cette expérience doit être pertinente pour la pratique générale après l'obtention du diplôme, et doit avoir été acquise après la mi-parcours du programme de génie de premier cycle;

- ◆ peuvent recevoir un crédit d'expérience pour le travail associé à une thèse de recherche appliquée réalisée dans le cadre des exigences d'obtention du diplôme de cycle supérieur, si ce travail est parrainé ou utilisé par l'industrie. Ce crédit de temps associé à la recherche appliquée, plus le crédit de 12 mois associé à l'obtention du diplôme de cycle supérieur, ne peut pas dépasser le temps alloué pour répondre aux exigences d'obtention du diplôme de cycle supérieur;
- ◆ doivent avoir accumulé au moins 12 mois d'expérience acceptable en génie dans une province ou un territoire canadien, sous la supervision d'un ingénieur détenant un permis d'exercer. **Cette expérience doit être en sus de celle qui est obtenue avant l'obtention du diplôme en génie et/ou du crédit de 12 mois alloué pour l'obtention de diplômes de cycle supérieur.** Toutefois, un crédit alloué au volet recherche appliquée du diplôme d'études supérieures peut être utilisé pour aider le candidat à répondre aux exigences d'expérience professionnelle en génie dans une province ou un territoire canadien.

Pour en savoir plus sur les critères d'évaluation de l'expérience, veuillez consulter le livret *Guide to the Required Experience for Licensing as a Professional Engineer in Ontario*.

Source : PEO Licensing Guide and Application for License, 2004.[Traduction]

Document 5 – Activité de jumelage de vocabulaire

Groupe 4A

Activité de jumelage Lisez l'étape 1 (Exigences de formation universitaire) et trouvez le mot dans le texte qui correspond au sens donné à la droite.

Sens

- _____ = document décrivant votre éducation
- _____ = reconnu par le BCAP
- _____ = personne ayant légalement l'autorité de reconnaître la validité légale de la signature des documents
- _____ = égal en valeur
- _____ = élaboré pour une personne particulière
- _____ = études après l'obtention d'un baccalauréat
- _____ = relever d'une exigence
- _____ = (officiellement) accordé

Groupe 4B

Activité de jumelage Lisez les étapes 2 et 3 (Examen de pratique professionnelle et Exigences d'expérience professionnelle) et trouvez le mot dans le texte qui correspond au sens donné à la gauche

Sens

- _____ = sans documentation
- _____ = désigne la moralité et les règles de conduite
- _____ = responsabilité légale
- _____ = autorisé à participer à
- _____ = démontrer
- _____ = pouvant être prouvé
- _____ = acceptation du travail ou des études en vue du respect d'une exigence
- _____ = études ou diplôme après le baccalauréat
- _____ = territoire administratif

NOTES DE L'ANIMATEUR POUR L'ACTIVITÉ DE JUMELAGE DE VOCABULAIRE

Corrigé du Document 5

Groupe 4A	Groupe 4B
<p>Activité de jumelage Lisez l'étape 1 (Exigences de formation universitaire) et trouvez le mot dans le texte qui correspond au sens donné à la droite.</p>	<p>Activité de jumelage Lisez les étapes 2 et 3 (Examen de pratique professionnelle et Exigences d'expérience professionnelle) et trouvez le mot dans le texte qui correspond au sens donné à la gauche</p>
<p>relevés de notes =</p>	<p>Sens</p>
<p>document décrivant votre éducation</p>	<p>livres fermés = sans documentation</p>
<p>reconnu par le BCAPI</p>	<p>éthique = désigne la moralité et les règles de conduite</p>
<p>personne ayant légalement l'autorité de reconnaître la validité légale de la signature des documents</p>	<p>responsabilité = responsabilité légale</p>
<p>égal en valeur</p>	<p>admissible = autorisé à participer à</p>
<p>élaboré pour une personne particulière</p>	<p>prouvé = démontré</p>
<p>études après l'obtention d'un baccalauréat</p>	<p>vérifiable = pouvant être prouvé</p>
<p>relevé d'une exigence</p>	<p>crédit = acceptation du travail ou des études en vue du respect d'une exigence</p>
<p>(officiellement) accordé</p>	<p>études supérieures = études ou diplôme après le baccalauréat</p>
	<p>province ou territoire = territoire administratif</p>

Liste terminologique

Terminologie de PEO

- ◆ PEO Professional Engineers of Ontario
- ◆ EPP (*PPE*) Examen de pratique professionnelle (*Professional Practice Exam*)
- ◆ ERC Experience Requirements Committee (Comité de PEO)
- ◆ ARC Academic Requirements Committee (Comité de PEO)
- ◆ CCI (*CCPE*) Conseil canadien des ingénieurs (*Canadian Council of Professional Engineers*)
- ◆ ERM (*MRA*) Entente de reconnaissance mutuelle (*Mutual Recognition Agreement*)
- ◆ BCAP (CEAB) Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (*Canadian Engineering Accreditation Board*)
- ◆ Ing. stag. (*EIT*) Programme d'ingénieur stagiaire (*Engineer in-Training Program*)
- ◆ examen/programme de contrôle (*Complementary Exams/Program*)
- ◆ programme d'examens de base (*Basic Exams/Program*)
- ◆ programme d'examens personnalisés
- ◆ examen sans documentation

Terminologie relative à l'obtention du permis d'exercer

- ◆ université accréditée
- ◆ relevés de notes
- ◆ directives
- ◆ confirmer
- ◆ normes (c.-à-d. normes professionnelles)
- ◆ pratiquer
- ◆ pratique
- ◆ éthique
- ◆ crédit
- ◆ exempter
- ◆ études supérieures
- ◆ responsabilité
- ◆ bonne moeurs
- ◆ octroyer

- ◆ conférer
- ◆ exposition
- ◆ démontré
- ◆ technologue en génie